Prévention & Santé au Travail

2 rue de Châteaudun - 75009 Paris
Tél. : +33 (0)1 48 78 55 00
www.ami-prevention.fr

À PARIS, le 15 octobre 2025

Objet : Grilles tarifaires / Offre socle 2026 et Offre complémentaire 2025/2026

Chers Adhérents,

En 2025, l'AMI a sollicité une dérogation du Ministère du travail l'autorisant à ne pas augmenter le taux de cotisation de son offre socle. C'est dans ce cadre, qu'elle a pu maintenir le tarif appliqué depuis plusieurs années.

Pour l'année 2026, l'arrêté du 25 septembre 2025 est venu augmenter le coût moyen national de l'ensemble socle de services des SPSTI à **116 € HT par salarié**.

Notre Conseil d'administration, approuvé par l'AGO, a décidé de fixer notre cotisation annuelle de l'offre socle 2026 à **100 € HT, en centre fixe**.

Comme vous le savez, la cotisation annuelle de l'offre socle permet de couvrir l'ensemble des charges contribuant à la conduite d'actions d'accompagnement et de suivi, à savoir :

- La prévention des risques professionnels,
- Le suivi individuel de l'état de santé adapté,
- La prévention de la désinsertion professionnelle.

Les missions de l'AMI sont, en effet, bien plus larges que la seule réalisation de visites médicales.

Pour l'année 2026, le code du travail situe le montant de la cotisation dans une fourchette fixée entre 92,80 € et 139,20 € HT.

Contraint d'adapter ses tarifs aux obligations légales, notre Conseil d'administration a cependant souhaité **se situer dans la fourchette basse** fixée par le code du travail, tout en conservant un service de proximité et de qualité répondant également aux principes essentiels de de notre politique d'amélioration continue : impartialité, équité et égalité de traitement de nos adhérents.

Dans cet objectif, les administrateurs ont approuvé :

1) Une **grille tarifaire de l'offre socle** détaillée, applicable à compter du **1er janvier 2026** *(A1 ci-jointe),*
2) Une **grille tarifaire de l'offre complémentaire** détaillée, applicable à compter du **15 octobre 2025**, permettant ainsi de répondre aux besoins des employeurs adhérents et de leurs salariés *(A2 ci-jointe)*.

En vous remerciant de votre confiance, nos services restent à votre écoute pour tout complément d'information.

La Présidente
Madame Rose RUZZU